

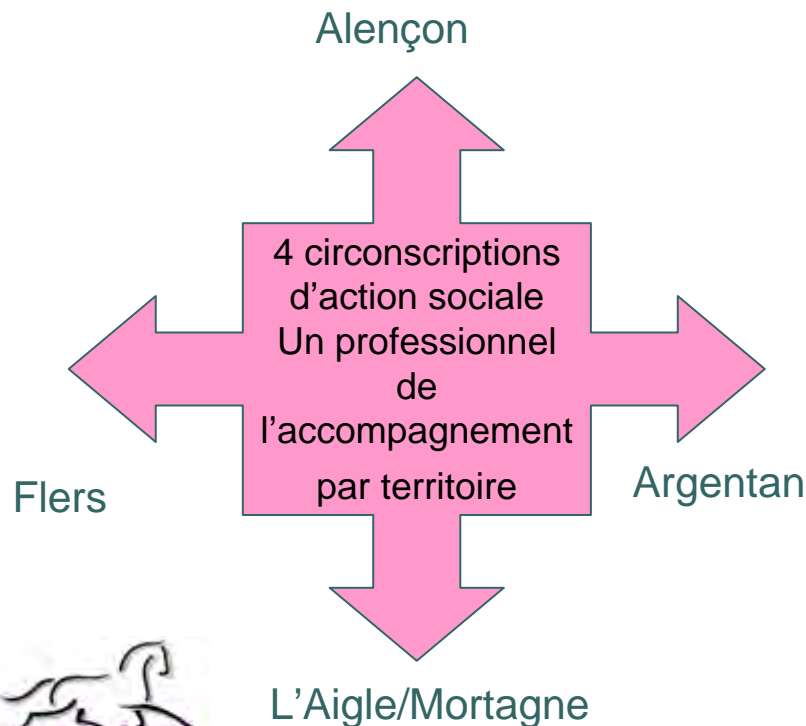


# L'accompagnement social lié au logement

Département de l'Orne

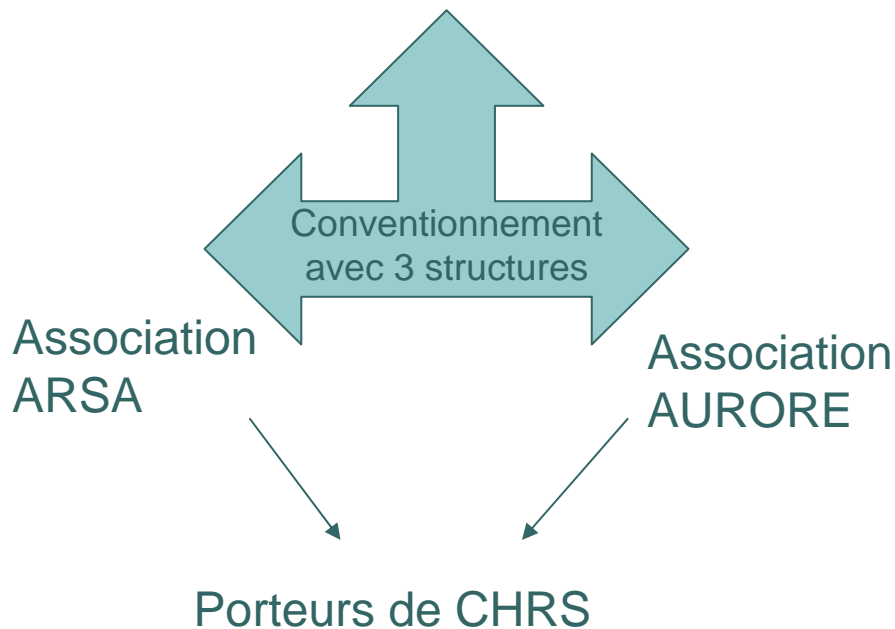
# Organisation

Des mesures internalisées



Des mesures externalisées

AOLTJ: association pour le logement temporaire des jeunes





# Origines des demandes

- de la famille
- de l'évaluation d'un travailleur social
- du bailleur
- d'une association spécialisée dans l'insertion, si l'association est agréée elle pourra elle-même exercer la mesure
- d'une orientation de la CDAPL, du FSL ou de la commission de concertation.
- Elles sont mises en place sans condition de ressources



# Validation des mesures

- Les mesures sont préalablement validées par les instances décisionnelles du Conseil général
- Une instance par circonscription d'action sociale : validation soit par le responsable de circonscription, soit par une commission mensuelle



# Contenu des mesures

- accès à un logement adapté à la situation familiale et financière
- organisation administrative et budgétaire liée au logement
- traitement d'une situation d'endettement lié au logement
- appropriation du logement – maîtrise des charges
- insertion dans l'environnement locatif
- médiation locative (interface bailleur/locataire)



# Mesures externes

- Conventonnement pour 127 mesures: 762 mois mesures
- 113 mesures externes sont réservées à un public jeune ( de 18 à 25 ans ) adossées à une ALT ( allocation de logement temporaire)
- 14 mesures exercées par un CHRS sont utilisées dans le cadre d'un service de suite : favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour les sortants du CHRS



# Evaluation des mesures

- Commande politique
- Démarche d'évaluation partagée
- Organisation d'une rencontre avec les structures
- Construction d'un document finalisé
- Mesures de l'activité dans le cadre de l'ASLL des structures



# Contenu de l'évaluation

- Typologie du public reçu
- Situation des personnes à l'entrée: ressources et situation socioprofessionnelle
- Situation des personnes à la sortie
- Domaines d'intervention au cours de l'accompagnement
- Situation des personnes à l'issue la mesure ( résultats obtenus au regard du logement)




# Nouvelle disposition à proposer

- Contacter les personnes 6 mois après la fin de mesure pour faire un point sur la situation



# Mesures internes

- Quatre circonscriptions d'action sociale
  - Un travailleur social par circonscription avec un portefeuille de 35 mesures en moyenne.
- Un travail en étroite collaboration avec les équipes pluridisciplinaires du Territoire, sur la base d'un dossier unique partagé et informatisé



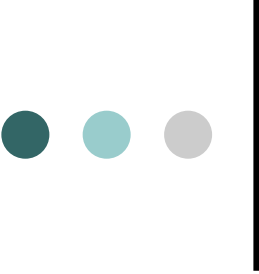
# MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL ASLL

- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement social lié au logement décidées dans le cadre du FSL
- Accompagner les ménages dans la recherche, l'accès et l'intégration dans un logement autonome et adapté
- Accompagner les ménages en vue de leur maintien dans un logement
- Assurer une veille législative dans le domaine spécifique du logement permettant d'être référent au sein de la circonscription
- Mettre en œuvre ou participer à des actions partenariales ou collectives sur le territoire de la circonscription et au niveau départemental.



# Les mesures

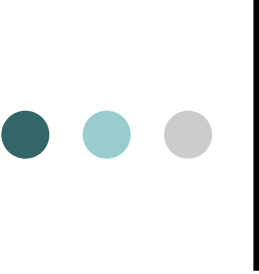
- En 2008, 224 ménages ont bénéficié d'une mesure ASLL soit un total de 1457 mois mesures
- 90 % des ménages sont orientés par les travailleurs sociaux des circonscriptions
- 10 % des mesures sont sollicitées par des centres d'hébergement, des services sociaux spécialisés ou CCAS/CIAS...
- 94 % des mesures exercées sont indépendantes de toute aide financière

- 
- Les domaines d'intervention sont variés et peuvent se cumuler
    - 57 % portent sur le maintien dans le logement
    - 47 % portent sur le relogement
    - 34 % sur l'appropriation du logement
    - 16 % sur l'accès au logement
    - 15 % sur l'insertion dans le logement et dans le quartier



# BENEFICIAIRES DES MESURES

- La tranche d'âge la plus touchée est celle des 40/60 ans
- 51 % des ménages perçoivent des minima sociaux
  - 20 % des ménages ont un emploi
  - 28 % sont au foyer, invalides, handicapés ou retraités
  - 1 % sont étudiants, stagiaires ou apprentis
- 74 % des ménages ont des ressources au niveau des minima sociaux

- 
- 61 % des ménages sont locataires du parc public et 22 % du parc privé, 6 % seulement sont propriétaires, 11 % sont hébergés
  - 46 % occupent un logement en zone périphérique d'une ville.



# TRAVAIL EN PARTENARIAT

- Les travailleurs sociaux ASLL travaillent avec un large réseau partenarial, sur le territoire de la circonscription
- Ils s'impliquent dans des groupes de réflexion et dans des actions collectives où la dimension logement est prépondérante




# Coordination départementale

- Des réunions départementales sont organisées afin d'harmoniser les pratiques
- Participation des conseillers ASLL aux groupes de travail du PDALPD, notamment autour de deux thématiques précises: la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique



# Projets relatifs à la lutte contre l'habitat indigne

- Le conseiller ASLL désigné comme référent sur les circonscriptions:
  - Participation aux « cellules de crise » déclenchées suite à un signalement auprès des services de l'Etat
  - Relations avec les services de l'ANAH (transmission des fiches de pré repérage et transmission de tout élément relatif à la lutte contre l'habitat indigne )



# Projet relatif à la lutte contre la précarité énergétique

- Animations territoriales collectives d'ateliers de maîtrise des charges auprès des publics en difficulté ( avec l'appui d'une mallette pédagogique)
- participation aux différentes manifestations locales et départementales relatives à la lutte contre la précarité énergétique